Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Ganioz Xavier 2017-CE-128
Nouveau bâtiment sur le site de l'HFR

I. Question

Depuis plusieurs semaines, les salarié-e-s de la buanderie du HFR se battent pour sauver leurs emplois, en contestant la volonté du Conseil d'administration (CA) de l'hôpital cantonal d'externaliser leur service.

Au cours des différentes rencontres entre la délégation du personnel de la buanderie et la direction du HFR, cette dernière a annoncé sa volonté d'établir un nouveau bâtiment consacré au « Core Business », ceci sur le site précis où la buanderie est actuellement en fonction. Ceci est avancé par la direction du HFR comme argument supplémentaire pour fonder sa détermination à confier le service de buanderie en mains privées.

Or, selon les informations en possession du SSP, syndicat représentant les intérêts du personnel de la buanderie, ce projet de bâtiment ne reposerait sur aucun élément concret. Il n'y aurait sur cette question ni plans, ni échéancier prévus, ni budget établi.

Je dépose donc les questions suivantes à l'attention du Conseil d'Etat :

1. Existe-t-il effectivement un projet de nouvelle construction sur le site du HFR où la buanderie est actuellement en fonction ?
2. Si oui, quels sont les contours de ce projet, quel budget est prévu, quel échéancier est programmé ?
3. Dans le cas où ce projet de nouveau bâtiment voit le jour, quelles options le Conseil d'Etat retient-il pour intégrer la buanderie publique et ses 32 postes fixes de travail ?

7 juin 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Existe-t-il effectivement un projet de nouvelle construction sur le site du HFR où la buanderie est actuellement en fonction ?*

Les réflexions concernant l'agrandissement de l'hôpital sont toujours en cours. Ce projet d'agrandissement vise à définir les infrastructures qui pourront être développées en application de la stratégie du HFR présentée au Grand Conseil en 2013. Dans ce cadre, il s'agit de définir des critères liés à l'infrastructure, à l'organisation générale et au flux des patients et patientes, en tenant compte des autres sites ; on citera par exemple la rénovation des blocs opératoires du site de Riaz. En effet,

même si les prises en charge de cas complexes seront concentrées sur le site de Fribourg, la coordination avec les prestations des autres sites est essentielle pour une organisation efficiente. Enfin, les questions sur le nouveau plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Villars-sur-Glâne, l'acquisition des terrains ainsi que le tracé de la route sont également en cours de discussion.

S'agissant de la future construction des nouveaux bâtiments du site de Fribourg, pour laquelle il n'existe pas encore de projet architectural, il faut souligner que la priorité sera accordée aux infrastructures servant à l'activité médicale du HFR. En revanche, il n'est pas prévu d'y intégrer une nouvelle buanderie.

Il est cependant déjà connu que les possibilités d'espaces aux environs ou au sein des bâtiments actuels qui permettraient de regrouper/concentrer les activités médicales sont extrêmement limitées. De plus, il semble d'ores et déjà acquis que l'emplacement du bâtiment dans lequel se trouve l'actuelle buanderie sera dédié à des activités médicales, compte tenu du fait que certaines infrastructures voisines construites ou transformées récemment seront conservées dans le cadre de la nouvelle configuration (p. ex. bâtiments des urgences, des nouveaux blocs opératoires, etc.).

2. *Si oui, quels sont les contours de ce projet, quel budget est prévu, quel échéancier est programmé ?*

A ce stade, il n'est pas possible de communiquer les contours ni le budget relatifs au projet d'agrandissement. Un montant d'investissements à hauteur de 450 millions de francs a été estimé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du HFR.

3. *Dans le cas où ce projet de nouveau bâtiment voit le jour, quelles options le Conseil d'Etat retient-il pour intégrer la buanderie publique et ses 32 postes fixes de travail ?*

Sur ce point, le Conseil d'Etat se permet de renvoyer aux arguments développés dans la réponse à l'interpellation des députés David Bonny et Xavier Ganioz (2017-CE-63), qui portait déjà en partie sur les mêmes questions que celles posées par le présent instrument parlementaire. Il a ainsi affirmé qu'en dehors du cadre fixé par la planification hospitalière, il n'entend pas intervenir dans les choix stratégiques du HFR, établissement autonome de droit public.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil d'administration du HFR a décidé, en date du 7 février dernier, d'externaliser la buanderie des sites de Fribourg et Tafers à partir de 2019, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée se voyant proposer un emploi au sein du HFR.

1er mai 2018